



LIMINAIRE AU CHS-CT du 24 mars 2022

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration,

Ce CHS-CT se tient dans une période de crises sociale, climatique, sanitaire et militaire sans précédent.

Nous rappelons simplement en préambule que , pour notre syndicat, l'humanité, la solidarité sont des valeurs essentielles. Nous nous inscrivons dans une tradition humaniste qui prône la paix et la fraternité entre les peuples.

Ce CHS-CT se tient alors que la plupart des mesures sanitaires sont levées. Cette « guerre » serait-elle gagnée, alors qu'une partie de la population mondiale n'est toujours pas vaccinée ?.

Nous continuons de revendiquer la « levée des brevets » et le financement d'une campagne mondiale de sensibilisation à la vaccination,

Nous revendiquons un véritable service de santé publique avec, quoi qu'il en coûte, un système hospitalier qui réponde aux besoins de la population même en temps de crise. Il faut arrêter de considérer la santé comme une marchandise, créer des lits au lieu d'en fermer, recruter et rémunérer correctement les personnels hospitaliers .

Le gouvernement et notre ministère doivent réfléchir à la gestion des conséquences d'un Covid long et reconnaître les problèmes médicaux qui pourraient en découler.

La Fonction Publique connaît des chantiers structurants, lesquels en cette fin de quinquennat sont menés au pas de charge par les équipes de la DGAFP sous la houlette de la Ministre .

La loi de transformation de la Fonction Publique détruit maille par maille ce qui faisait le sens et l'essence de la Fonction Publique.

De plus, les attendus par le gouvernement et les projections de la cour des comptes se confirment avec à l'horizon 2025 un taux de contractuels qui pourrait dépasser 30% des effectifs dans certains ministères.

Se posent outre les questions relatives à la précarisation de certains emplois, celui des métiers, de la compétence et de la technicité intrinsèque des agents et des agentes titulaires ayant suivi concours et cycles de formation.

Le recours au statut contractuel traduit par ailleurs le passage d'une fonction publique de carrière à une fonction publique de mission et à la banalisation de l'emploi public et des missions exercées .

Dans cet horizon sombre, nous avons une lueur d'espoir en l'annonce d'une hausse du point d'indice. Nous aimerions croire en cette période électorale que le candidat président est sincère et reconnaît enfin que les fonctionnaires ont payé un lourd tribut ces dernières années en matière de pouvoir d'achat .

Malheureusement l'annonce est pour le moins floue car non chiffrée ; cette augmentation, si elle a bien lieu, doit être substantielle, le point est gelé depuis plus d'une dizaine d'années. Solidaires Finances n'a eu de cesse de réclamer notre dû.

Le 10 mars, la Douane s'est massivement mobilisée, les personnels ont largement manifesté leur ras-le-bol général. Subissant l'austérité, constatant la désindustrialisation, les douanières et douaniers demandent des moyens, pour travailler au bénéfice de la Collectivité, pour œuvrer réellement à la relocalisation de l'économie, à l'amélioration des services publics, c'est-à-dire pour garantir le bon fonctionnement de la République .

Depuis des années, les agentes et agents de notre Ministère subissent suppressions d'emplois sur suppressions d'emplois, restructurations sur restructurations, détériorant à chaque fois un peu plus leurs conditions de travail. Depuis des années, les agentes et agents se sont « adaptés.es » à toutes les évolutions afin d'assurer au mieux leurs missions de service public... mais sans jamais avoir de reconnaissance.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour de cette séance, il est primordial de rappeler ce contexte économique et social. Il est important de rappeler que les agents des Finances voient leurs tâches et la pression s'accroître sans que les moyens mis à leur disposition jusqu'alors soient revus autrement qu'à la baisse. Les conditions de vie au travail des agents ne cessent de se dégrader et les risques psychosociaux flambent. Stress, pression, pertes de repères font partie du quotidien des agents.

Nous rappelons également que cette instance siège pour la dernière année sous sa forme actuelle. La dimension inter-directionnelle des CHS-CT va disparaître pour des Formations spécialisées directionnelles. C'est dommageable sur le principe, mais aussi dans la pratique.

Nous réaffirmons la très forte nécessité de l'existence de réseaux d'acteurs de prévention ministériels gérés directement par le Secrétariat Général .

Lors des premiers groupes de travail nationaux sur la fusion des instances, Solidaires Finances a abordé l'avenir des secrétaires animateurs et animatrices .

Leur rôle est primordial dans la politique de santé, sécurité et conditions de travail. Le secrétariat général s'est engagé à donner une visibilité d'ici juin sur leur devenir. Nos représentants nationaux ont rappelé l'importance de clarifier les choses et ont porté l'idée que les secrétaires animateurs et animatrices devraient disposer des mêmes garanties que les agents en situation de restructuration de service.

Pour revenir sur les points inscrits à l'ordre du jour de ce CHS-CT, nous devons aborder la présentation de la note d'orientation 2022 .

Pour Solidaires Finances, il est toujours regrettable de chercher à développer des politiques de réparation sans intervenir en amont sur les causes profondes de la dégradation de la santé et des conditions de travail des agents et des agentes des Finances.

Cette note d'orientation ne doit pas être un simple document administratif mais bien un outil de travail au service des CHS-CT et des différents acteurs de prévention.

Elle fixe désormais quelques axes principaux sur lesquels l'ensemble des directions devront porter leur attention afin d'en améliorer la prise en compte.

Lors du CHS-CT Ministériel, Solidaires Finances a demandé que le point sur les violences

sexistes et sexuelles soit davantage développé. Pour Solidaires Finances, il ne s'agit pas seulement de lutter contre ces violences mais aussi de faire que la prévention des risques de violences sexistes et sexuelles s'incarne au plan local comme au plan national dans une politique et dans des réseaux dédiés.

Cette note rappelle les critères d'empois des crédits dont sont dotés les CHS-CT : complémentarité, urgence et exemplarité. Nous réaffirmons que le budget attribué à la politique de prévention et d'amélioration des conditions de travail ne doit pas devenir une extension du celui des dépenses de fonctionnement des directions. Nous aborderons ce sujet dans le point consacré au budget.

Cette note prévoit qu'un bilan sur la mise en place du télétravail soit fait régulièrement. Pour Solidaires Finances, il ne peut être envisagé de déploiement massif d'une modalité de travail qui se ferait au détriment de la santé des personnels ou qui viendrait à déstabiliser les collectifs de travail.

Lors de la réunion du 11 mars sur la négociation télétravail, le Secrétariat général a avancé à peine masqué.

Une grande évolution en termes de locaux à disposition des personnels est en préparation. Pourtant la fin, ou du moins la réduction drastique des bureaux attribués pose le problème de la réversibilité du télétravail. Or, cette dernière est un principe que l'administration semble ignorer.

Suite à l'incident amiante survenu sur le Centre des Finances Publiques de Saint-Barnabé, Solidaires Finances a demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de cette séance .

Dans notre message en date du 8 février adressé à la Présidente du CHS-CT, nous avons rappelé que cet incident ne serait pas survenu si la réglementation avait été appliquée. Le Code du Travail impose pourtant à l'employeur de prendre toutes les mesures adaptées pour assurer en toutes circonstances la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Nous avons demandé la communication des résultats des mesures d'empoussièremet et les avis et préconisations de la Médecine du Travail aux représentants du CHS-CT.

Si nous avons eu des informations sur le premier point, aucune réponse sur notre deuxième demande .

Un incident de ce type ne doit jamais se reproduire. Les directions doivent se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur en appliquant une signalétique claire dans les zones et sur les matériaux amiantés de l'ensemble des sites concernés, sans négliger la communication.

Nous rappelons que Solidaires Finances a demandé qu'une formation spécifique amiante à destination des agents techniques, des chefs de service et des gestionnaires de site soit organisée.

A la demande de Solidaires Finances un groupe de travail immobilier s'est tenu le 11 mars. Sans refaire ce groupe de travail, nous reviendrons lors des débats sur les points qui restent encore en suspens.

La note d'orientation prévoit le recours au pôle des ergonomes sur les projets locaux. Force est de constater que localement cette préconisation n'est jamais suivie .

Lors du CHS-CT du 14 décembre 2021, la situation des agents du SPF de Marseille a été largement évoqué. En réponse à la détresse des agents, la DRFIP s'était engagée à

faire le point en février 2022. Malheureusement la situation n'a pas évolué, le mal être est toujours présent dans ce service .Le point promis n'a pas été fait avec les agents.

Enfin, la présentation des Registres Santé et Sécurité au travail de 2021 et un point sur les fiches de signalement sont à l'ordre du jour de ce CHS-CT. Il nous semble qu'un groupe de travail dédié à ces deux points auraient permis d'aborder ces sujets de façon plus précise